

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHARTRES

**22 rue d'Aligre
28008 CHARTRES**

SIREN : 320 270 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHARTRES
22 Avenue d'Aligre
CS 40184
28 008 Chartres Cedex
SIREN : 320 270 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Chartres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits Caractéristiques de l'exercice » qui précise le traitement comptable retenu dans les présents comptes annuels pour le sinistre subi sur le bien immobilier sis 20 rue du Cheval Blanc à Chartres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, outre les éléments mentionnés dans notre paragraphe d'observations, nous portons à votre connaissance :

- La note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels et notamment sur :
 - o Le traitement comptable des legs et donations;
 - o Sur la non valorisation des contributions volontaire en nature ;
 - o Ainsi que la note « engagements » en pages 30 à 33 de l'annexe décrivant les engagements reçus ou donnés par votre association .

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, le bien fondé des règles et méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable du sinistre de l'immeuble sis 20 rue du cheval blanc à Chartres
- Le traitement comptable des legs et donations
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Chartres dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 15 juin 2023
L'un des Gérants



Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

BILAN ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	158 590.60	121 390.90	37 199.70	28 863.46
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours	23 040.00	23 040.00		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 390 200.36		1 390 200.36	1 401 275.98
Constructions	26 756 857.79	14 420 832.51	12 336 025.28	12 833 792.41
Installations techn., matériel et outil. ind.	349 752.03	329 376.59	20 375.44	20 830.78
Autres	2 020 086.89	2 072 157.02	-52 070.13	-36 974.68
Immobilisations corporelles en cours	101 660.87		101 660.87	330 542.26
Avances et acomptes	10 086.00		10 086.00	10 399.40
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	959 240.80		959 240.80	30 000.00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 012 371.63	160 000.00	852 371.63	852 371.63
Autres titres immobilisés				
Prêts	60 755.12		60 755.12	71 609.39
Autres	3 321.29		3 321.29	1 520.29
TOTAL (I)	32 845 963.38	17 126 797.02	15 719 166.36	15 544 230.92
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	143 456.48	7 260.89	136 195.59	183 739.18
Créances reçues par legs ou donations	1 046 879.15		1 046 879.15	625 773.55
Autres	578 864.14	266 664.99	312 199.15	387 731.17
Valeurs mobilières de placement	1 608 659.28	221 095.02	1 387 564.26	1 434 007.49
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 565 715.84		6 565 715.84	5 488 713.61
Charges constatées d'avance	80 857.70		80 857.70	55 637.73
TOTAL (II)	10 024 432.59	495 020.90	9 529 411.69	8 175 602.73
Frais d'émission des emprunts (III)	44 253.86		44 253.86	49 170.96
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	42 914 649.83	17 621 817.92	25 292 831.91	23 769 004.61

BILAN PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	8 843 682.27	8 843 682.27
Fonds propres complémentaires	16 010 451.02	16 010 451.02
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	432 449.02	432 449.02
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-5 296 912.30	-5 391 343.68
Excédent ou déficit de l'exercice	90 617.49	94 431.38
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>20 080 287.50</i>	<i>19 989 670.01</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	20 080 287.50	19 989 670.01
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	859 499.50	255 407.35
Fonds dédiés	111 802.58	10 896.04
TOTAL (II)	971 302.08	266 303.39
PROVISIONS		
Provisions pour risques	554 501.00	332 010.00
Provisions pour charges	34 724.00	20 000.00
TOTAL (III)	589 225.00	352 010.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 865 189.00	2 053 640.13
Emprunts et dettes financières diverses	11 331.84	9 401.84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 347.24	161 730.24
Dettes des legs ou donations	1 041 115.18	398 089.52
Dettes fiscales et sociales	251 098.27	234 613.76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	309 834.45	292 431.15
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	44 101.35	11 114.57
TOTAL (IV)	3 652 017.33	3 161 021.21
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	25 292 831.91	23 769 004.61

RÉSULTAT (LISTE)

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	6 666.20	5 546.42	1 119.78	20.19
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	448 905.27	360 333.63	88 571.64	24.58
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 376.00	13 387.02	-11 011.02	-82.25
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 521 561.46	3 809 093.29	-287 531.83	-7.55
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	1 227 336.12	1 332 417.58	-105 081.46	-7.89
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	306 988.97	188 096.48	118 892.49	63.21
Utilisations des fonds dédiés	72.00	12 248.00	-12 176.00	-99.41
Autres produits	886 158.44	353 411.38	532 747.06	150.74
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 400 064.46	6 074 533.80	325 530.66	5.36
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	8 531.77	10 650.16	-2 118.39	-19.89
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 194 175.92	2 078 737.01	115 438.91	5.55
Aides financières	70 000.00	70 000.00		
Impôts, taxes et versements assimilés	240 319.19	235 960.54	4 358.65	1.85
Salaires et traitements	1 434 899.07	1 408 296.15	26 602.92	1.89
Charges sociales	664 390.36	640 989.42	23 400.94	3.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	811 738.91	803 197.00	8 541.91	1.06
Dotations aux provisions	381 100.00	136 551.00	244 549.00	179.09
Reports en fonds dédiés	5 390.00	7 635.00	-2 245.00	-29.40
Autres charges	666 003.70	505 971.14	160 032.56	31.63
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 476 548.92	5 897 987.42	578 561.50	9.81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-76 484.46	176 546.38	-253 030.84	-143.32
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	37 447.34	33 393.85	4 053.49	12.14
Autres intérêts et produits assimilés	25 404.27	19 354.63	6 049.64	31.26
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 522.57	82 775.07	-81 252.50	-98.16
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	35 387.17	27 189.62	8 197.55	30.15
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	99 761.35	162 713.17	-62 951.82	-38.69
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	187 292.88	79 658.98	107 633.90	135.12
Intérêts et charges assimilées	31 502.16	32 780.82	-1 278.66	-3.90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP	15 690.76	10 347.71	5 343.05	51.64
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	234 485.80	122 787.51	111 698.29	90.97
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-134 724.45	39 925.66	-174 650.11	-437.44
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-211 208.91	216 472.04	-427 680.95	-197.57

RÉSULTAT (LISTE)

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	310 232.26	49 098.65	261 133.61	531.85
Sur opérations en capital	551 000.00	156 349.99	394 650.01	252.41
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	861 232.26	205 448.64	655 783.62	319.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	270 623.48	276 509.45	-5 885.97	-2.13
Sur opérations en capital	259 603.38	36 235.85	223 367.53	616.43
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	530 226.86	312 745.30	217 481.56	69.54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	331 005.40	-107 296.66	438 302.06	408.50
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	29 179.00	14 744.00	14 435.00	97.90
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 361 058.07	6 442 695.61	918 362.46	14.25
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 270 440.58	6 348 264.23	922 176.35	14.53
EXCÉDENT OU DÉFICIT	90 617.49	94 431.38	-3 813.89	-4.04

ANNEXES

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information	
		Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
Engagements donnés			
Engagements reçus			
Engagements réciproques			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	0		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
COMMENTAIRE	0		

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'objet social de l'entité :

L'objet social de l'Association diocésaine de Chartres a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise Catholique.

L'Association Diocésaine de Chartres a été constituée le 20/11/1926, déclarée à la Préfecture de Chartres le 27/11/1926 et publiée au journal officiel du 29/11/1926.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La nature et le périmètre des activités ou

missions sociales réalisées :

En particulier, ses objets sont les suivants:

- l'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition
- l'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes
- pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les moyens mis en oeuvre :

Les ressources de l'association sont:

-les cotisations de ses membres

-les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association

-les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux

dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance

-les revenus de ses biens meubles et immeubles

-les produits des dons et legs, et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Les comptes présentés comprennent les entités de l'Association Diocésaine de Chartres disposant d'une comptabilité autonome et d'au moins un compte de trésorerie placé sous l'autorité d'un responsable.

L'Association Diocésaine est constituée de :

- La Curie qui sont les services centraux de l'Association Diocésaine
- 23 Paroisses
- 12 Services Diocésains.

Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Pour la présentation des comptes additionnés, les opérations réciproques entre les entités, sont éliminées dans les comptes de bilan et de résultat pour obtenir les comptes annuels désignés sous l'appellation "Association Diocésaine de Chartres".

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 25 292 831.91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 90 617.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/06/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un sinistre a été subi en août 2019 sur le bien immobilier sis au 20 rue du Cheval Blanc à CHARTRES, nous conduisant à quitter les lieux sans délai. En 2019, les travaux de mise en sécurité et de renforcement des structures avaient été portés en immobilisations en cours pour 178 931 €.

Les consultations et études menées nous ont conduis à envisager la situation avec prudence.

C'est pourquoi en 2020 :

- les travaux visant à étudier, sécuriser et renforcer le chantier ont été reclassés en charges exceptionnelles pour 227 910.03 €
- la valeur nette comptable du bien a été dépréciée à hauteur de 636 000.00 €
- une dotation aux provisions pour risques a été comptabilisée pour 244 834 €
- en contrepartie, un premier acompte d'indemnité d'assurance a été enregistré en produits pour 170801.57 €.

En 2021 :

- les travaux visant à étudier, surveiller et sécuriser le chantier ont été classés en charges exceptionnelles pour 72244.52 €
- la provision pour dépréciation de la valeur nette comptable du bien a été maintenue pour 636 000 €
- une dotation aux provisions pour risques a été comptabilisée pour 116 551 € à hauteur des devis 2022 reçus pour le contrat d'architecte, la coordination SPS et les travaux de prévention et de déblaiement extérieur.
- une reprise sur la provision de 2020 a été comptabilisée en 2021 pour un total de 29 375 €, correspondant aux règlements de travaux effectués en 2021 et figurant dans les 72 244.52 € de charges exceptionnelles.

En 2022 :

- les travaux effectués sur le chantier ont été classés en charges exceptionnelles pour 230 703.11€.
- la provision pour dépréciation de la valeur nette comptable du bien a été maintenue pour 636 000 €
- une dotation aux provisions pour risques a été comptabilisée pour 365 100 € à hauteur des devis 2023 reçus pour la suite des travaux et pour les risques identifiés.
- une reprise sur la provision antérieure a été comptabilisée en 2022 pour un total de 142 609 €, correspondant aux travaux effectués en 2022 et figurant dans les 230 703.11 € de charges exceptionnelles.

La provision pour risques au 31/12/2022 relative à ce sinistre s'élève donc à 554 501 €.

En contrepartie, un premier acompte d'indemnité d'assurance a été enregistré en produits exceptionnels en 2020 pour 170801.57 €. Un 2^e acompte a été versé en février 2022 pour un montant de 129 198.43 €, et un 3^e acompte a été versé en décembre 2022 pour un montant de 140

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

000 €.

Concernant l'EURL ST YVES : l'activité s'est améliorée en 2022 par rapport à 2021. Cependant la provision pour dépréciation des titres de ST YVES a été maintenue, et un complément de provision pour dépréciation du compte-courant d'associé de l'Association Diocésaine a été comptabilisé pour 75 363.85 € au 31/12/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Legs et successions :

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, la « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'association a comptabilisé les legs en produits d'exploitation pour 1 540 158,38 €. Les charges liées se portent à 599 808,99 €.

Les biens immobiliers reçus en legs en 2022 et destinés à être cédés ont été enregistrés à l'actif du bilan pour 140 150 €.

La partie des legs comptabilisés durant l'exercice et non encore transférés sont comptabilisés dans le compte de fonds reportés pour 859 499,50 €.

Durant l'exercice 2022, les créances sur legs reportés ont été encaissées pour 82 304,83 €. Une reprise du même montant sur les fonds dédiés a été comptabilisée.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Structure : 50 ans	Chauffage : 25 ans	Electricité : 25 ans
Plomberie : 25 ans	Menuiserie : 25 ans	Ravalement : 15 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 50 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobiliers	5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ET OEUVRES D'ART

Il n'a pas été procédé à l'inventaire des fonds documentaires des archives et de la bibliothèque, qui ne sont pas valorisés au bilan de l'association diocésaine.

Seules les oeuvres d'art pour lesquelles l'association diocésaine dispose d'une évaluation probante, sont inscrites dans les comptes annuels.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Selon les dispositions de l'article 211-2 du règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies:

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions

volontaires en nature. Les contributions en nature concernent :

En produits :

- Bénévolat,
- Prestations en nature,
- Dons en nature.

En charges :

- Secours en nature,
- Mises à disposition gratuite de biens et services,
- Commodat,
- Personnel bénévole.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA BLES		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles			20 640
		TOTAL	138 225		
		Terrains		1 401 276	
		Constructions		19 544 164	
		Sur sol propre		1 055 087	
		Sur sol d'autrui		6 165 724	477 579
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			8 896
		Installations techniques, matériel & outillage industriels		345 076	952 667
		Inst. générales, agencés & aménagés divers (1)		1 031 543	3 050
		Autres immos corporelles		26 491	17 216
		Matériel de transport		641 909	
	Matériel de bureau & mobilier informatique		317 475		
	Emballages récupérables & divers		353 582	380 161	
	Immobilisations corporelles en cours		10 399	15 621	
	Avances et acomptes				
	TOTAL		30 892 728	1 855 191	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		1 012 372	
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières		73 130	6 230
	TOTAL		1 085 501	6 230	
		TOTAL GENERAL	32 116 454	1 882 061	
			30 000	929 241	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		274	158 591	
CORPORELLES	Terrains			11 076	1 390 200	
		Sur sol propre		348 854	19 195 311	
	Constructions	Sur sol d'autrui		134 301	920 786	
		Inst. gal. agen. amé. cons		2 542	6 640 761	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			4 221	349 752	
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)			1 984 210	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			29 541	
		Mat. bureau, inform., mobilier		11 024	648 102	
		Emb. récupérables & divers			317 475	
		Immobilisations corporelles en cours		609 042	124 701	
	Avances et acomptes		15 934	10 086		
		TOTAL	624 977	512 017	31 610 925	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 012 372	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			15 283	64 076	
		TOTAL		15 283	1 076 448	
		TOTAL GENERAL	624 977	527 574	32 845 963	
						959 241

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	109 361	12 304	274	121 391
TOTAL	109 361	12 304	274	121 391
Terrains				
Sur sol propre	9 561 746	478 325	166 010	9 874 061
Constructions				
Sur sol d'autrui	808 087	21 301	69 757	759 630
Inst. générales agen. aménag.	3 561 351	227 193	1 402	3 787 141
Inst. techniques matériel et outil. industriels	324 246	9 352	4 221	329 377
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	814 460	32 753		847 212
Matériel de transport	26 491	266		26 757
Mat. bureau et informatiq., mob.	547 442	25 770	11 024	562 188
Emballages récupérables divers				
TOTAL	15 643 822	794 958	252 413	16 186 366
TOTAL GENERAL	15 753 183	807 262	252 688	16 307 757

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.:						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
A. immo. corp.:						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		49 171		4 917	44 254
Primes de remboursement des obligations					

DÉPRÉCIATIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	23 040			23 040
Terrains				
Sur sol propre	636 000			636 000
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations	160 000			160 000
Autres				
TOTAL	819 040			819 040
Stocks				
Créances	194 085	79 841		273 926
Valeurs mobilières de placement	110 689	111 929	1 523	221 095
TOTAL GÉNÉRAL	1 123 813	191 770	1 523	1 314 061

PROVISIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur risque Cheval Blanc:

Solde provision pour risques au 31/12/2021:	332010.00
Dotation complémentaire 2022:	365100.00
Reprise provision 2022:	- 142609.00
Solde provision pour risques au 31/12/2022:	554501.00

Provision charges sur legs:

Solde provision au 31/12/2021:	20 000.00
Dotation 2022	16 000.00
Reprise 2022	- 1 276.00
Solde provision au 31/12/2022:	34 724.00

PROVISIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	332 010	365 100	142 609	554 501
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	20 000	16 000	1 276	34 724	
	TOTAL	352 010	381 100	143 885	589 225
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles	23 040			23 040
	- corporelles	636 000			636 000
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation	160 000			160 000
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 784	4 477		7 261	
Autres provisions pour dépréciation	301 990	187 293	1 523	487 760	
	TOTAL	1 123 813	191 770	1 523	1 314 061
TOTAL GÉNÉRAL		1 475 823	572 870	145 408	1 903 286
Dont provisions pour pertes à terminaison					
	- d'exploitation		385 577	143 885	
Dont dotations & reprises					
	- financières		187 293	1 523	
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)	60 755	8 612	52 143
		Autres immobilisations financières	3 321		3 321
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	7 261	7 261	
		Autres créances clients	136 196	136 196	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres	1 444	1 444	
		coll. publiques	303	303	
		Divers			
		Groupe et associés (2)	400 477	400 477	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 220 095	1 220 095	
	Charges constatées d'avance	80 858	80 858		
	TOTAUX	1 910 709	1 855 244	55 465	
renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		des - Prêts accordés en cours d'exercice	6 230		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	15 283		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3)	Créances reçues par legs ou donations	1 046 879	1 046 879		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		80 858
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	80 858

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	45 942	
Autres créances	154 202	
Disponibilités	5 838	
	TOTAL	205 983

TABLEAU VARIATIONS FONDS ASSOCIATIFS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	8 843 682.27				8 843 682.27
Fonds propres complémentaires	16 010 451.02				16 010 451.02
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	432 449.02				432 449.02
Report à nouveau	-5 391 343.68		157 712.18	63 280.80	-5 296 912.30
Excédent ou déficit de l'exercice	94 431.38		90 617.49	94 431.38	90 617.49
TOTAUX	19 989 670.01		248 329.67	157 712.18	20 080 287.50

TABLEAU SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reportis	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Messes Mme L. 1 messe/an 18€ sur 20 ans jusqu'en 2026	70.00		18.00			52.00	
Messes AM B. 2 messes/an pdt 10 ans jusqu'en 2023	48.00		36.00			12.00	
Dons projet paroissial Nogent Le Roi	1 635.00				4 060.00	5 695.00	
Fonds rassemblement des servants d'autel (virtus du 467)	318.63					318.63	
Pèlerinage Lourdes (virtus du 467)	1 330.41					1 330.41	
Messes succession FARGUES	1 494.00		18.00			1 476.00	
Epiphanie dons pour restauration du calice					1 330.00	1 330.00	
Legs F.	30 000.00					30 000.00	
Legs B.							
Legs D.	4 894.01		4 894.01				
Legs B.	845.25		845.25				
Legs S.							
Legs J.	4 253.49					4 253.49	
Legs R.	46 496.93				4.77	46 501.70	
Legs P.	92 352.10		6 671.85			85 680.25	
Legs H.	76 565.57		76 565.57				
Dévolution des fonds Voix de nos clochers					74 358.32	74 358.32	
Dévolution des fonds S.					27 230.22	27 230.22	
Legs G.					578 159.59	578 159.59	

TABLEAU SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Legs S.			114 066.22	114 066.22
Legs T.	838.25			838.25
TOTAL	261 141.64	89 048.68	799 209.12	971 302.08

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports	795 669.57	215 414.60
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels	5 390.00	7 635.00
Sur legs et donations		
TOTAL	801 059.57	223 049.60

ÉTAT DES DETTES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	1 865 189	183 720	753 846	927 623
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		11 332	11 332		
Fournisseurs & comptes rattachés		129 347	129 347		
Personnel & comptes rattachés		93 828	93 828		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		119 147	119 147		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	31 248	31 248		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	6 875	6 875		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		71 527	71 527		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)		1 279 423	1 279 423		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		44 101	44 101		
TOTAUX		3 652 017	1 970 548	753 846	927 623
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	189 686			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				
(3) Autres dettes reçues par legs ou donations		1 041 115	1 041 115		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		44 101
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		44 101

CHARGES À PAYER

	CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 709
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		120 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		131 992
	TOTAL DES CHARGES À PAYER	253 885

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.77 %
Table de mortalité	2014.2016
Départ volontaire à	62 ans

Il s'agit de la caution donnée sur l'emprunt Société Générale de l'EURL ST YVES d'un montant initial de 400 000 € soit au 211 839 € en principal. au 31/12/2022.

Engagement donné à la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 800 000 € sous forme d'une promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble de la Visitation, 22 Avenue d'Aligre 28000 CHARTRES, en garantie de l'emprunt du même montant contracté pour les travaux et les aménagements de la nouvelle Maison Diocésaine dans ce local.

Engagement relatif à l'entretien des Prêtres Aînés:

Il est porté en engagement hors bilan, l'évaluation actualisée de la prise en charge future des Prêtres après leur retraite. Le montant est détaillé dans le tableau ci-après.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société			211 839			211 839
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	110 721					110 721
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Engagements futurs besoins matériels des prêtres	569 313					569 313
TOTAL (1)	680 034		211 839			891 873
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions	160 944					160 944
TOTAL	840 978		211 839			1 052 817

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS REÇUS

L'association diocésaine enregistre en engagements reçus les legs acceptés pour lesquels:
-l'autorisation de la préfecture est en cours d'obtention en 2023 et l'acceptation par
l'association diocésaine a eu lieu en 2023: biens immobiliers évalués à 210 000 €.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2001+2002			144 491			144 491
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2003			142 788			142 788
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2004			126 381			126 381
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2006			96 816			96 816
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2007			15 883			15 883
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2008			53 000			53 000
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2009			43 000			43 000
Subvention d'équilibre 2001 EURL ST YVES			40 258			40 258
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune St Yves 2001			120 603			120 603
Activation clause de retour à meilleure fortune 2010 ST YVES			-20 000			-20 000

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Activation clause de retour à meilleure fortune 2011 ST YVES	-75 000	-75 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2012 ST YVES	-170 000	-170 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2013 ST YVES	-140 000	-140 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2014 ST YVES	-85 000	-85 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2017 ST YVES	-22 759	-22 759
Activation clause de retour à meilleure fortune 2018 ST YVES	-136 500	-136 500
TOTAL	133 961	133 961

DETTES GARANTIES SURETÉS RÉELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Garantie hypothécaire sur l'immeuble de la Visitation au profit de la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 800 000 €.